

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 836

2 septembre 2005

### SOMMAIRE

Alba Shipping S.A., Luxembourg .....	40090	Luxembourg .....	40100
Alov, S.à r.l., Luxembourg .....	40095	LBREP II Luxco Holdings, S.à r.l., Senningerberg .....	40118
ANGO, Assistance Navale Gestion Offshore, S.à r.l., Luxembourg .....	40107	Magetralux S.A., Weiswampach .....	40112
Apax Finance & Incentive II, S.à r.l., Luxembourg .....	40095	Manta Ray, S.à r.l., Luxembourg .....	40109
Association «La Belle Usine», A.s.b.l. ....	40087	Margantours, S.à r.l., Rodange .....	40098
Begyval S.A., Luxembourg .....	40105	Massilia Holding S.A., Munsbach .....	40102
Brack Capital Re (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg .....	40103	Massilia Holding S.A., Munsbach .....	40102
Brack Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg .....	40111	MG Assets Management Holding S.A., Luxem- bourg .....	40128
Brëttsels-Pianisten Angelduerf, A.s.b.l., Ingeldorf ..	40082	MG Assets Management Holding S.A., Luxem- bourg .....	40128
Camus Enterprise S.A. ....	40105	Micelius Luxembourg S.A., Munsbach .....	40101
Centre Europe S.A., Luxembourg .....	40105	Micelius Luxembourg S.A., Munsbach .....	40101
Centre Europe S.A., Luxembourg .....	40105	Micelius Luxembourg S.A., Munsbach .....	40101
Consulting Partners International S.A., Luxem- bourg .....	40088	Mills Corporation (Finance), S.à r.l., Luxembourg	40111
De News S.A. ....	40100	Mokapa, S.à r.l., Luxembourg .....	40109
Efforts S.A., Luxembourg .....	40102	Open Ocean, S.à r.l., Luxembourg .....	40108
EPI, Européenne de Produits Innovants S.A. ....	40101	Pharmacos S.A., Luxembourg .....	40090
European Media Ventures S.A., Luxembourg .....	40106	Piranha, S.à r.l., Luxembourg .....	40108
Everycomm Gas & Power S.A., Luxembourg .....	40095	PM Food International S.A., Luxembourg .....	40100
Financière Photo Europe S.A., Luxembourg .....	40094	Pool Acquisition S.A., Luxembourg .....	40113
Flyinfox, S.à r.l., Luxembourg .....	40109	Pool Acquisition S.A., Luxembourg .....	40113
Fondation du Club de Rome, A.s.b.l. ....	40082	Progosa Shipping Investment S.A., Luxembourg .	40106
Gaudiar, S.à r.l., Luxembourg .....	40094	Prometeo S.A., Luxembourg .....	40107
GE-CFE Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	40108	Riello Its S.A., Luxembourg .....	40086
GHE Holding S.A., Luxembourg .....	40089	S.S.Q. Europe S.A., Luxembourg .....	40092
Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Luxembourg ..	40098	Sanitec International S.A., Luxembourg .....	40113
Hirslanden Healthcare S.A., Luxembourg .....	40114	SF Motta S.A., Luxembourg .....	40091
Hirslanden Investments S.A., Luxembourg .....	40114	SOS-Détresse Hëllef iwwer Telefon, A.s.b.l., Lu- xembourg .....	40087
Horizon 5, S.à r.l., Luxembourg .....	40098	Strategic Fund, Sicav, Luxembourg .....	40127
IMI Real Estate S.A., Luxembourg .....	40091	T.S.G. Corporation S.A., Luxembourg .....	40113
INNET Luxembourg S.A., Luxembourg .....	40106	Tares Participations S.A., Luxembourg .....	40108
INNET Luxembourg S.A., Luxembourg .....	40106	Terrano S.A., Luxembourg .....	40103
International Machine Industries S.A. ....	40094	Terrano S.A., Luxembourg .....	40103
J.P. Morgan Fleming Asset Management Services, S.à r.l., Senningerberg .....	40109	ULT, Union Luxembourgeoise du Tourisme, GIE, Luxembourg .....	40107
Jacinthe Holding S.A., Luxembourg .....	40123	Unicap S.A., Luxembourg .....	40094
Jonquille Holding S.A., Luxembourg .....	40114	Unima S.A.H., Luxembourg .....	40103
Kenross Lux S.A., Luxembourg .....	40100	Woodlander Project S.A., Luxembourg .....	40112
Koenigspitze S.A., Luxembourg .....	40089	Woodlander Project S.A., Luxembourg .....	40112
Landesbank Rheinland-Pfalz-Girozentrale S.A.,		Woodlander Project S.A., Luxembourg .....	40112

**FONDATION DU CLUB DE ROME, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

 —  
 Überschussermittlung für die Zeit vom 1. Januar - 31. Dezember 2004

	2004	Vorjahr
	EUR	EUR
1. Einnahmen . . . . .	74.582	263.151
2. sonstige Erträge . . . . .	92	---
3. sonstige Aufwendungen . . . . .	- 110.867	- 140.898
4. Erträge aus Wertpapieren . . . . .	37.066	27.014
5. sonstige Zinsen und ähnliche Erträge . . . . .	1.677	1.681
6. Abschreiben auf Wertpapiere . . . . .	- 20.333	- 26.668
7. Zinsen und ähnliche Aufwendungen . . . . .	---	- 3.671
8. Verlust / Überschuss. . . . .	<u>- 17.783</u>	<u>120.609</u>
Vermögen am 1. Januar	2004	2003
	EUR	EUR
Wertpapiere . . . . .	621.339,63	---
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE LUXEMBOURG		
- Konto 7 1149 4985 50, Giroguthaben USD 171.281,30 / USD 9.301,78. . . . .	135.293,29	8.757,09
- Konto 7 1149 4986 40, Giroguthaben. . . . .	1.934,30	---
- Konto 7 2149 4989 67, Sparkonto USD 112,54 / USD 205.789,16. . . . .	88,77	193.738,62
- Konto 7 1149 4989 93, Festgeldkonto USD ---- / USD 558.835,36. . . . .	---	526.111,24
- Konto 7 1149 4983 72, Festgeldkonto . . . . .	90.559,94	---
	<u>849.215,93</u>	<u>728.66,95</u>
Vermögen am 31. Dezember		
Wertpapiere . . . . .	601.006,65	621.339,63
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE LUXEMBOURG		
- Konto 7 1149 4985 50, Giroguthaben USD 196.009,51 / USD 171.281,30. . . . .	143.775,77	135.293,29
- Konto 7 1149 4986 40, Giroguthaben. . . . .	3.676,98	1.934,30
- Konto 7 2149 4989 67, Sparkonto USD 106,14 / USD 112,54 . . . . .	77,86	88,77
- Konto 7 1149 4983 72, Festgeldkonto . . . . .	92.105,77	90.559,94
Verbindlichkeiten . . . . .	- 9.209,46	---
	<u>831.433,57</u>	<u>849.215,93</u>
Verprobung		
Vermögen am 31.12. . . . .	831.433,57	849.215,93
Vermögen am 1.1. . . . .	- 849.215,93	- 728.606,95
Vermögensminderung / Verlust (Vorjahr: Vermögensmehrung/Überschuss). . . . .	<u>- 17.782,36</u>	<u>120.608,98</u>

Hamburg, den 6. April 2005.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01689. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046950.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

**BRÉTELLES-PIANISTEN ANGELDUERF, Vereinigung ohne Gewinnzweck.**

Gesellschaftssitz: L-9161 Ingeldorf, 17, rue du Berger.

H. R. Luxemburg F 1.032.

 —  
 STATUTEN

**Kapitel I. Zweck, Bezeichnung, Dauer und Sitz des Vereins**

**Art. 1.** Der am 12. November 1982 in Ingeldorf, ohne Gewinnzweck, gegründete Akkordeonverein, BRÉTELLES-PIANISTEN ANGELDUERF hat zum Zweck: Pflege der Tonkunst mit theoretischer und praktischer Ausbildung, sowie Veranstaltungen von Konzerten und gesellschaftlichen Unterhaltungen zur Förderung der Eintracht und der Freundschaft.

**Art. 2.** Der Verein wurde für unbegrenzte Zeit gegründet; er kann auf Grund von Art. 20 der Statuten, sowie auf Grund des Gesetzes vom 21. April 1928 jederzeit aufgelöst werden. Der Sitz des Vereins befindet sich in L-9161 Ingeldorf, 17, rue du Berger.

**Kapitel II. Die Mitglieder des Vereins**

**Art. 3.** Der Verein besteht aus aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern, die dem Vorstand und dem Akkordeonorchester angehören, einschliesslich des Dirigenten. Sie übernehmen alle vorgeschriebenen Pflichten und entrichten, mit Ausnahme der Ehrenmitglieder, keinen Jahresbeitrag.

**Art. 4.** Ehrenmitglieder sind solche Personen, die den Verein durch ihre Jahresbeiträge unterstützen. Die Beiträge werden durch die Generalversammlung festgelegt.

**Art. 5.** Aktives Mitglied kann jeder werden, der die Statuten des Vereins anerkennt. Aktive Mitglieder sind die Personen, die dem Vorstand und dem Akkordeonorchester angehören.

**Art. 6.** Die Mitgliedschaft erlischt:

- a) durch schriftliche Kündigung an den Vorstand;
- b) durch Ausschluss durch eine ausserordentliche Generalversammlung bei schwerwiegenden Verletzungen der Statuten;
- c) durch den Tod des Mitglieds.

**Art. 7.** Das austretende oder ausgeschlossene Mitglied hat kein Anrecht auf ganze oder teilweise Rückerstattung entrichteter Beiträge. Es ist verpflichtet, jedes ihm zur Aufbewahrung anvertraute oder für den persönlichen Gebrauch zur Verfügung gestellte Vereinsvermögen sofort an ein Vorstandsmitglied zurückzugeben.

**Art. 8.** Jedes aktive Mitglied hat die Verpflichtung die ihm vom Verein überlassenen Sachwerte (Instrumente, Notenmaterial und Uniformen) sorgfältig zu bewahren. Jeder zur Verfügung gestellte Sachwert kann nur mit dem Einverständnis des Vorstandes andererseits benutzt werden.

### **Kapitel III. Organisation der Verwaltung**

#### **Art. 9. Organe des Vereins**

Die beratenden, beschliessenden und ausführenden Organe des Vereins setzen sich wie folgt zusammen:

- a) dem Vorstand;
- b) dem Dirigenten;
- c) dem Akkordeonorchester;
- d) der Generalversammlung.

#### **Art. 10. Der Vorstand**

##### § 1. Zusammensetzung

Die Leitung und Verwaltung des Vereins ist einem Vorstand anvertraut, der aus 7 bis 11 Mitgliedern bestehen soll.

Er setzt sich wie folgt zusammen:

1. dem Präsidenten;
2. dem Vizepräsidenten;
3. dem Schriftführer;
4. dem Kassierer;
5. dem Inventarverwalter;
6. den Beigeordneten.

Mehr als zwei direkte Verwandte dürfen im Sinne dieser Statuten nicht Mitglied des Vorstandes sein. Als direkte Verwandte gelten Verwandte bis zum 2. Grad. Ein Vorstandsmitglied, das bei schwerwiegenden Verletzungen seines Amtes enthoben wurde, kann im Verein keine Tätigkeit mehr übernehmen.

##### § 2. Einberufung, Vorsitz, Aufgaben und Befugnisse

a) Der Vorstand kommt auf Einladung des Präsidenten oder der Mehrheit der Mitglieder zusammen.

Beschlüsse werden durch die Mehrheit der anwesenden Mitglieder getroffen. Bei Stimmengleichheit muss der Beschluss nochmals überdacht werden. Die Stimme des Präsidenten zählt doppelt. Bei Enthaltung des Präsidenten, muss der Beschluss zurückgestellt werden.

b) Der Präsident hat den Vorsitz in allen Versammlungen des Vereins und ist zuständig für die Einberufung der Generalversammlung;

c) Der Vizepräsident vertritt gegebenenfalls den Präsidenten. In Abwesenheit des Präsidenten, sowie des Vizepräsidenten, übernimmt das älteste Vorstandsmitglied die Führung des Vereins.

d) der Schriftführer erledigt die laufende Korrespondenz, sowie alle anfallenden schriftlichen Aufgaben. Er führt die Mitgliederliste, sowie das Verzeichnis aller Konzerte und sonstigen Veranstaltungen. Er berichtet in gekürzter Form der Generalversammlung mündlich über die Vereinstätigkeit.

e) Der Kassierer ist für das Buchungs- und Kassenwesen des Vereins verantwortlich. Er ist verpflichtet:

- Bilanz über sämtliche Einnahmen und Ausgaben zu führen;
- den Bilanzbericht, sowie sämtliche Belege der Generalversammlung, gegebenenfalls auch dem Vorstand, auf besonderes Verlangen hin, vorzuzeigen;
- Bargeld bei dem durch Vorstandsbeschluss bezeichneten Geldinstitut zinsbringend anzulegen.

f) Der Inventarverwalter überwacht das Eigentum des Vereins (Instrumente, usw.) und führt darüber ein genaues Verzeichnis, das jährlich vom Präsidenten gegenzuzeichnen, und der Generalversammlung vorzulegen ist.

##### § 3 Demission des Gesamten Vorstandes

Demissioniert aus irgendeinem Grunde der gesamte Vorstand, so wird in kürzester Frist ein neuer, provisorischer Vorstand aus den Reihen der Vereinsmitglieder gebildet, der mindestens aus 3 Mitgliedern besteht. Dieser provisorische Vorstand hat innerhalb einer Frist von 14 Tagen eine ausserordentliche Generalversammlung einzuberufen, die einen neuen, definitiven Vorstand bestimmt.

#### **Art. 11. Der Dirigent**

Der Dirigent steht dem Vorstand beratend zur Seite. Er ist verpflichtet, jeder Vorstandssitzung auf Vorladung beizuwohnen. Seine Entschädigung wird vom Vorstand festgelegt. Der Vorstand ernennt, bzw. entlässt den Dirigenten nach Anhören von wenigstens 2/3 aller aktiven Mitglieder.

### **Art. 12. Das Akkordeonorchester**

Für das innerhalb des Vereins bestehende Akkordeonorchester gilt folgende Regelung:

- a) Tag und Zeit der Orchesterproben werden vom Vorstand, im Einvernehmen mit dem Dirigenten, festgelegt. Im Prinzip findet eine Orchesterprobe pro Woche statt;
- b) Bei Verhinderung des Dirigenten ist dieser verpflichtet, rechtzeitig den Präsidenten, bzw. den Schriftführer zu benachrichtigen;
- c) Teilnahme an den Proben ist erste Pflicht aller Musikanten;
- d) Das Hauptziel eines Musikanten soll sein, den Verein in Sachen Musik tatkräftig zu unterstützen;
- e) Der Verein darf nur mit Zustimmung des Vorstandes auftreten. Abendunterhaltungen, sowie Ausflüge, die im Rahmen des Vereins organisiert werden, unterliegen ebenfalls der vorherigen Genehmigung des Vorstandes. Jegliche Veranstaltungen müssen schriftlich festgehalten werden (mittels eines Vertrages).

## **Kapitel IV. Die Generalversammlung**

### **Art. 13. Zeitpunkt und Einberufung**

Eine ordentliche Generalversammlung findet einmal jährlich im ersten Viertel des Kalenderjahres statt. Eine ausserordentliche Generalversammlung findet statt:

- a) wenn die Mehrheit der aktiven Mitglieder, oder deren gesetzliche Vertreter, dieses auf schriftlichem Wege verlangen, jedoch muss der Grund dem Vorstand schriftlich vorgelegt werden;
- b) wenn die Zahl der Vorstandsmitglieder sich unter 3 reduziert hat. (Trifft dies zu, so wird der ganze Vorstand neu gewählt);
- c) wenn der Vorstand es für erforderlich hält.

Die Einberufung dieser Generalversammlung erfolgt in allen Fällen durch den Vorstand, und zwar schriftlich, mindestens 8 Tage im voraus.

Die unter a) und b) bezeichneten Generalversammlungen müssen spätestens 14 Tage nach Eintreten dieser Fälle abgehalten werden.

Der ausserordentlichen Generalversammlung können nur aktive Mitglieder und Ehrenmitglieder beiwohnen.

### **Art. 14. Aufgaben und Befugnisse**

Die Generalversammlung ist die höchste beratende und beschliessende Instanz des Vereins, die der Präsident leitet. Zu ihren Aufgaben und Befugnissen gehören:

- a) Überwachung der Tätigkeit, sowie der Finanzlage des Vereins;
- b) Wahl der Vorstandsmitglieder;
- c) Bis zur Wahl des Präsidenten, werden die Amtsgeschäfte des Vereins durch die Vorstandsmitglieder wahrgenommen;
- d) Bestellung von 2 Kassenrevisoren, d.h. aktive Mitglieder, respektiv Eltern für die Dauer eines Jahres;
- e) Beratung und Beschlussfassung über einzugehende Verpflichtungen, die über den Rahmen der normalen Vereinstätigkeit hinausgehen;
- f) Erledigung vorliegender Anträge und Anfragen, soweit diese von der Versammlung zur Diskussion freigegeben werden;
- g) Genehmigung, bzw. Abänderung der Vereinsstatuten;
- h) Eine negativ auffallende Person kann jederzeit gebeten werden den Raum zu verlassen, wenn der Präsident es für erforderlich hält.

### **Art. 15. Wahlen**

#### **§ 1 Leitung der Wahlen:**

Die durch die Generalversammlung vorzunehmenden Wahlen werden unter der Leitung des Vorstandes durchgeführt, deren Aufgabe es ist:

- a) die zu wählenden und stimmberechtigten Mitglieder festzustellen;
- b) die Kandidaturen entgegenzunehmen;
- c) die Verteilung und das Einsammeln der Stimmzettel vorzunehmen;
- d) die Auszählung der Stimmzettel vorzunehmen;
- e) das Wahlresultat festzustellen.

#### **§ 2 Verlauf der Wahlen:**

- a) Die in den Vorstand zu wählenden Mitglieder des Akkordeonorchesters werden ausschliesslich von den aktiven Mitgliedern gewählt;
- b) Alle Wahlen und sonstigen Abstimmungen sind geheim;
- c) Die Ausübung des Wahlrechtes kann nur persönlich vorgenommen werden;
- d) Alle Wahlen und Abstimmungen werden nach dem Prinzip der einfachen Stimmenmehrheit durchgeführt;
- e) Tritt bei der Wahl der Vorstandsmitglieder Stimmgleichheit ein, so wird durch eine Stichwahl entschieden, es sei denn, dass der, oder die Gegenkandidaten ihre Kandidatur zurückziehen;
- f) Die Kandidaturen sind in schriftlicher Form, und spätestens bei Beginn der Generalversammlung, an den Schriftführer zu richten. Stehen nicht genügend Kandidaten zur Verfügung, kann der Antrag auch mündlich während der Generalversammlung gestellt werden.

#### **§ 3 Besondere Bestimmungen für die Vorstandswahlen:**

Das Amt eines Vorstandsmitgliedes umfasst die Dauer von 1 Vereinsjahr. Der gesamte Vorstand wird jährlich erneuert.

Bei vorzeitigem Ausscheiden (durch Tod, Demission, Austritt aus dem Verein, oder Abberufung) eines oder mehrerer Vorstandsmitglieder, wird erst dann, durch eine ausserordentliche Generalversammlung, zur Erneuerung des gesamten Vorstandes geschritten, wenn:

- a) Schwierigkeiten in der Besetzung der Ämter entstehen;
- b) Die Zahl der Vorstandsmitglieder sich auf fünf reduziert hat.

#### **Art. 16. Beschlussfassung der Generalversammlung**

§ 1 Beschlussfähigkeit:

Die Generalversammlung ist, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden, aktiven Mitglieder, stets bei einfacher Stimmenmehrheit beschlussfähig, mit Ausnahme der Genehmigung, bzw. der Abänderung der Vereinsstatuten, deren vorgeschlagener Text nur bei 2/3 Mehrheit als definitiv angenommen gilt.

§ 2 Rechtsgültigkeit der Beschlüsse:

Die von der Generalversammlung gefassten Beschlüsse und Entscheidungen sind für alle Vereinsmitglieder verbindlich.

### **Kapitel V. Das Kassenwesen**

#### **Art. 17. Einnahmen des Vereins.**

Die Einnahmen des Vereins setzen sich wie folgt zusammen.

- a) aus den jährlichen Mitgliederbeiträgen;
- b) aus den freiwilligen Spenden;
- c) aus den Erträgen von Vereinsveranstaltungen jeder Art;
- d) aus den Staats- und Gemeindesubsidien.

#### **Art. 18. Aufgaben der Kassenrevisoren.**

a) Mindestens einmal im Jahr, und zwar vor der ordentlichen Generalversammlung, ist an Hand des Bilanzberichts und der vorgelegten Belege eine Kassenrevision vorzunehmen. Die Richtigkeit ist von den beiden Kassenrevisoren unterschrieben, mit Angabe des Datums, zu bestätigen;

- b) Die Kassenrevisoren müssen der Generalversammlung über die durchgeführte Prüfung Bericht erstatten;

### **Kapitel VI. Auflösung des Vereins**

#### **Art. 19. Auflösungsbeschluss**

Der Verein wird aufgelöst:

- a) falls staatliche oder behördliche Autoritäten dieses, durch gesetzlichen Erlass oder in rechtlich begründeter Form, verlangen (z.B. Vereinsverbot);
- b) sofern er weniger als sechs aktive Mitglieder zählt;

#### **Art. 20. Verwendung des Vereinsvermögens**

Im Falle einer Auflösung des Vereins werden die gesamten Vermögens- und Sachwerte der Gemeindeverwaltung Erpeldingen/Ettelbrück in Verwahrung gegeben. Falls sich der Verein innerhalb von zwei Jahren nicht wieder unter dem gleichen Namen gebildet hat, fallen die gesamten Vermögens- und Sachwerte der Gemeindeverwaltung Erpeldingen/Ettelbrück zur Verwendung für wohltätige Zwecke zu.

### **Kapitel VII. Besondere Bestimmungen**

#### **Art. 21. Zeichnungsberechtigungen**

a) Dritten gegenüber wird die Vereinigung rechtsgültig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern. Bei allen Bankverbindungen genügt die alleinige Unterschrift des Kassierers, oder bei dessen Verhinderung, von zwei vom Vorstand delegierten Mitgliedern. Bei allen Quittungen genügt die alleinige Unterschrift des Kassierers.

- b) Der Präsident hat das Recht, die Interessen des Vereins vor Gericht zu vertreten.

#### **Art. 22. Das Vereinsjahr**

Das Vereinsjahr beginnt und schliesst ab mit der vorgesehenen, ordentlichen Generalversammlung.

### **Kapitel VIII. Schlussbestimmung**

Die ursprünglichen Statuten wurden in der Generalversammlung am 12. November 1982 angenommen und gebilligt. Sie traten am 1. Januar 1983 in Kraft. Eine Änderung der ursprünglichen Statuten fand am 18. Dezember 1992 statt. Die vorstehenden Statuten wurden in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 11. Februar 2005 angenommen und gebilligt. Eine Zweitschrift der abgeänderten Statuten ist bei der Gemeindeverwaltung Erpeldingen/Ettelbrück hinterlegt.

Änderungen dieser Statuten dürfen nur entsprechend den Bestimmungen des Artikel 8 des Gesetzes vom 21. April 1928 durch eine ausserordentliche Generalversammlung vorgenommen werden.

Ingeldorf, den 11. Februar 2005.

*Der Vorstand*

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2005, réf. DSO-BD00060. – Reçu 243 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(901343.3/000/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 avril 2005.

**RIELLO ITS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.668.

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois RIELLO ITS S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la Section B et le numéro 87.668,

constituée par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 58122.

L'assemblée est présidée par Madame Emanuela Brero, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 80.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nominations d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Brero, G. Vinciotti, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 63, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Delvaux.

(031020.3/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.



**SOS-DETRESSE HËLLEF IWWER TELEFON, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2016 Luxembourg.

R. C. Luxembourg F 766.

Association reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 6 décembre 2004.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 23 mars 2005 à 20.00 heures dans les locaux du  
MUTTERHAUS DER FRANZISKANER*

*Allocution de bienvenue et ouverture de la séance par la présidente*

Marie-Jeanne Bremer, présidente, souhaite la bienvenue aux membres présents et procède à l'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire. Elle constate que l'assemblée générale a été annoncée dans le délai statutaire et que les membres ont été convoqués en bonne et due forme. Deux membres ayant perdu leur qualité de membre associé durant l'exercice écoulé, celle-ci compte 59 membres maintenant. Comme 47 membres sont présents ou représentés, le quorum des présences est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts de l'association signés en date du 27 octobre 2004.

*Explications sur les modifications aux statuts signés le 27 octobre 2004*

Le ministère de la Justice a proposé les changements suivants:

\* **Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** Remplacer les termes «membres signataires» par «membres associés».

\* **Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Remplacer les termes «membres signataires des présents statuts» par «membres associés ayant signé les présents statuts».

*Délibération sur les modifications aux statuts*

Les modifications ont été adoptées à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

*Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

La présidente clôture l'assemblée générale extraordinaire en remerciant tous les membres présents d'avoir participé à cette assemblée très importante pour le développement futur de l'association SOS DETRESSE-HËLLEF IWWER TELEFON, Association sans but lucratif.

Luxembourg, le 27 mars 2005.

M.-J. Bremer

Présidente

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031068.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

**ASSOCIATION «LA BELLE USINE», Association sans but lucratif,  
(anc. ASSOCIATION «LUTTE BIOLOGIQUE», Association sans but lucratif).**

R. C. Luxembourg F 874.

Entre les comparants soussignés, réunis le 14 avril 2005 à Luxembourg, ci-après plus amplement qualifiés, il a été convenu de constituer une association sans but lucratif:

- Ana Isabel Ordonez, Chercheur Scientifique, Ecrivain, Agent Artistique (BLOSSOM LINK) - 140, avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg.

- Luciano Pagliarini, Musicien, Ecrivain, 35, av Paul Roef, F-57390 Audun-le-Tiche, France.

- Alain Valet, Artiste Peintre, Photographe, Ecrivain, Employé, 350, route de Diekirch, B-6700 Arlon, Belgique.

- Guy Eicher, Fonctionnaire, 95, cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**I. Dénomination, Objet, Sièg, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Remplacé par:

L'association porte la dénomination: ASSOCIATION «LA BELLE USINE», A.s.b.l.

**Art. 2.** Remplacé par:

L'association a pour objet de promouvoir, développer et soutenir l'expression artistique, la découverte d'individus riches de promesses et de susciter la rencontre de l'émotion et de la raison, de l'imaginaire et du quotidien, d'un artiste et de son public. L'association a aussi comme but d'informer et d'encourager les rencontres de compétences différentes, en vue de concevoir et d'organiser des projets. LA BELLE USINE fédère les efforts conjugués de mouvements et organismes existants oeuvrant dans le sens des musiques, arts et spectacles vivants et compte s'allier aux structures ayant fait leurs preuves dans le domaine de la création et de la diffusion artistiques: LABEL USINE (Production de CDs), B.I.M de Luciano Pagliarini (Musique Vivante), BLOSSOM LINK (Ana Isabel Ordonez, agence artistique). A l'image de la KNITTING FACTORY de New York et de la ROTE FABRIK de Zürich, LA BELLE USINE travaille en étroite osmose avec les forces vives de la Grande-Région SAR/LOR/LUX, épiceutre de la culture européenne en 2007.

Les autres articles sont inchangés.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite, le Conseil d'administration s'est réuni et a désigné, à l'unanimité:

- Ana Isabel Ordonez, comme président,
- Luciano Pagliarini, comme vice-président,
- Alain Valet, comme secrétaire,
- Guy Eicher, comme trésorier.

Réviseurs de caisse:

- Ian Creswell,
- Pol Goedert.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03394. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(031263.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

---

**CONSULTING PARTNERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 68.066.

L'an deux mille cinq, le 1<sup>er</sup> avril à 17 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSULTING PARTNERS INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 68.066, établie et ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, né le 21 janvier 1963 à Namur en Belgique et demeurant au 525, chaussée de Nivelles à B-1500 Halle. Le président nomme comme secrétaire Madame Resca Fabienne, sans profession, née à Bruxelles le 14 juillet 1966 et domiciliée au 525, chaussée de Nivelles à B-1500 Halle en Belgique. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Lardau, employé privé, né le 15 avril 1969 à Libramont en Belgique et demeurant au 8, rue de Spolame à B-5580 Wavreille.

Les actionnaires se considèrent comme régulièrement convoqués et sont renseignés sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente assemblée générale.

Monsieur le Président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit:

*Ordre du jour:*

1. Démission de Monsieur Daniaux Xavier de son poste d'administrateur.
2. Nomination de Monsieur Christophe Lardau au poste d'administrateur.
3. Démission de la société INTERNATIONAL STRATEGIES S.A. de son poste de commissaire aux comptes.
4. Nomination de la société MONEYLIFT S.A. au poste de commissaire aux comptes.
5. Changement de siège social.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée donne démission à Monsieur Daniaux Xavier, administrateur de sociétés de profession et demeurant au 27/6, rue Berthelot à B-1190 Bruxelles en Belgique de son poste d'administrateur.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Christophe Lardau, employé privé de profession, né le 15 avril 1969 à Libramont en Belgique et demeurant au 8, rue de Spolame à B-5580 Wavreille au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Xavier Daniaux.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne démission à la société INTERNATIONAL STRATEGIES S.A., inscrite au registre de commerce R.C. Luxembourg B 86.889 de son mandat de commissaire aux comptes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée nomme la société MONEYLIFT S.A., inscrite au registre de commerce R.C. Luxembourg 96.100 comme commissaire aux comptes en remplacement du commissaire sortant.

*Cinquième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de l'adresse rue Henri Schnadt, 6 à L-2530 Luxembourg vers son nouveau siège social établi au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 17 heures 45.

S. Gontran / R. Fabienne / Ch. Lardau

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02578. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(031031.3/1091/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

---



**GHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 76.799.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 15 novembre 2004 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du 14 juin 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Sergio Vandì, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Président du Conseil d'Administration et Administrateur;

\* Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur;

\* Monsieur Davide Murari, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

GHE HOLDING S.A.

D. Murari / S. Vandì

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02037. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031305.3/043/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

**KOENIGSPITZE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 82.479.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 février 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Eric Giacometti, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Eric Giacometti en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 6 août 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

\* Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

\* Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

KOENIGSPITZE S.A.

S. Vandt / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031307.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

---

**PHARMACOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 81.153.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 mars 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 27 juillet 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Sergio Vandt, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

\* Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur;

\* Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031306.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

---

**ALBA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 103.368.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 7 janvier 2005 que:

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Pascal Wiscour-Contet, licencié en sciences économiques, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur révoqué, Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031367.3/2329/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

---

**SF MOTTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 97.705.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mars 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Davide Murari, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Davide Murari en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 5 avril 2004 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

\* Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

\* Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

SF MOTTA S.A.

S. Vandi / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031308.3/043/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

**IMI REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 62.762.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg le 15 mars 2005, a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance en date du 8 mars 2005 et que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date du 9 mars 2004. L'Assemblée prend acte qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Carlo Russo lors de la présente assemblée et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

\* Monsieur Stéphane Bosi, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

\* Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

\* Monsieur Sergio Vandi, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire de la société DELOITTE S.A. (Luxembourg) lors de la présente assemblée et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 400, route d'Esch, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

P. Bouchoms / S. Vandt

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031309.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

**S.S.Q. EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.543.

In the year two thousand five on the thirty-first of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of S.S.Q. EUROPE S.A., a société anonyme, established at Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 53.543, incorporated by deed enacted on the 8th of January 1996, published in the Luxembourg Mémorial C of 1996 page 7214.

The meeting is presided by Mrs. Flora Chateau, jurist, residing in Thionville (France).

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 125 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to put the company into liquidation.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

Mister Jean-Marc Faber, Expert Comptable with professional address in Luxembourg, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

*Third resolution*

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.S.Q. EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53.543, constituée suivant acte reçu le 8 janvier 1996 publié au Mémorial C de 1996 page 7214.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora Château, juriste, demeurant à Thionville (France)

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. 125 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Jean-Marc Faber, Expert-Comptable avec adresse professionnelle à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Janssen, F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

J. Elvinger.

(031184.3/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

**INTERNATIONAL MACHINE INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 22.891.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de résilier la convention de services et de domiciliation conclue en date du 21 décembre 2000 la liant à la société sous rubrique ceci avec effet au 23 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Caspari / C. Bitterlich

Head of Department / Senior Manager Legal

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031340.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

---

**UNICAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 50.225.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 février 2005*

A la demande générale des actionnaires présents, Monsieur Hubert Gaasch accepte sa nomination en tant qu'Administrateur-Président du Conseil. Son pouvoir de signature reste inchangé, à savoir que la société continue à être engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

UNICAP S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031342.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

---

**FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 67.616.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une lettre de démission du 1<sup>er</sup> avril 2005 que:

Monsieur Eric Licoys, demeurant au 47 bis, boulevard des Invalides, F-75007 Paris, a démissionné de son mandat de membre et de président du Conseil d'Administration de la société FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A. avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour FINANCIERE PHOTO EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031384.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

---

**GAUDIAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 99.573.

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la société en date du 14 avril 2005 que le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031385.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

---



**APAX FINANCE & INCENTIVE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 85.660.

Il résulte des décisions du liquidateur prises en date du 14 avril 2005 que le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031402.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

**ALOV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 103.414.

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la société en date du 14 avril 2005 que le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031405.3/1035/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

**EVERYCOMM GAS & POWER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 107.259.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. AQUALEGION Ltd, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3Jl (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 15 mars 2005.

2. WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 15 mars 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EVERYCOMM GAS & POWER S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations dans des sociétés industrielles et commerciales, l'achat, la vente, la construction et la location ainsi que la gestion de biens immobiliers, la gestion de patrimoine, les opérations financières de tout genre, l'intermédiation sur les marchés, l'achat, la vente, le commerce de produits énergétiques, de combustibles, solides et gazeux, de matières premières, métaux, alliages non précieux de tout genre.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1. AQUALEGION Ltd., prédésignée, trois mille quatre-vingt-seize actions .....	3.096
2. WALBOND INVESTMENTS Ltd., prédésignée, quatre actions. ....	<u>4</u>
Total: trois mille cent actions .....	3.100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a. Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b. Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c. Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume Uni.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 mars 2005, vol. 431, fol. 1, case 1. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 avril 2005.

H. Hellinckx.

(031123.3/242/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

**MARGANTOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 33, avenue Dr. Gaasch.  
R. C. Luxembourg B 22.705.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2005*

*Seule et unique résolution*

Les associés approuvent à l'unanimité le transfert du siège de la société à L-4818 Rodange, 33, avenue Dr. Gaasch.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*La gérante de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02225. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031482.3/745/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

**GIOCHI PREZIOSI LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.180.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 21 février 2005*

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235, Luxembourg à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M.-L. Guardamagna / M. Sterzi

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03576. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031554.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

**HORIZON 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 104.160.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of the private limited liability company HORIZON 5, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 5th, 2004, published in the Mémorial C no 84 on January 29th, 2005 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 104.160 (the «Company»).

The meeting is declared open at 14.30 p.m. and is presided by Mr. Mikael Holmberg residing in Leudelange, Luxembourg.

The chairman appoints Mrs. Nadine Gloesener residing in Vichten, Luxembourg, as secretary of the meeting.

Mr. Gilles Wecker residing in Luxembourg is elected as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to record that

I. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

I. To modify the address of the sole shareholder to: «Mr. Thomas Skarbrandt, Bergsundstrand 31, S-117 38 Stockholm, Sweden.», in the incorporation deed.

II. The name of the sole shareholder and the number of shares held by him are indicated in an attendance-list signed by the shareholder present, the proxy of the shareholder represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxy will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one hundred and fifteen (115) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to the shareholder present or represented, all the shareholder of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

*Sole resolution*

The General Meeting resolves to modify the address of the sole shareholder to: «Mr. Thomas Skarbrandt, Bergsundstrand 31, S-117 38 Stockholm, Sweden.», in the incorporation deed.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholder present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 15.00 p.m. and these minutes were signed by the members of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-huit février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée HORIZON 5, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituée le 5 novembre, 2004 par acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C no 84 le 29 janvier, 2005, et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 104.160 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.30 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Madame Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire de noter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. De modifier l'adresse de l'actionnaire unique dans l'acte de constitution comme suit: «M. Thomas Skarbrandt, Bergsundstrand 31, S-117 38 Stockholm, Suède.»

I. Le nom de l'actionnaire et le nombre des actions détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence signée par l'actionnaire présent, les mandataires de l'actionnaire représenté et par les membres du conseil de l'assemblée; une telle liste de présence et la procuration resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de cette liste de présence que sur cent quinze (115) actions, toutes les actions représentant l'entière part du capital social émis de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de l'actionnaire présent ou représenté, l'actionnaire de la Société étant présent ou représenté à la présente assemblée générale.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier dans l'acte de constitution l'adresse de l'actionnaire unique, comme suit: «M. Thomas Skarbrandt, Bergsundstrand 31, S-117 38 Stockholm, Suède».

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 15.00 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, en foi de quoi, Nous, le notaire instrumentaire, ayant signé le présent acte à la date donnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, vol. 23CS, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(031497.3/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

**KENROSS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, Avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 48.548.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 25 février 2005*

*Première résolution*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235, Luxembourg à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Administrations.

Pour copie conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Sterzi / M.-L. Guardamagna

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03578. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031556.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

---

**PM FOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 38.820.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 4 mars 2005 à 15.30 heures par conférence téléphonique*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227, Luxembourg.

Un extrait du présent procès-verbal dûment signé par deux administrateurs vaut valable procuration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

C. Cibelli / R. Del Rosso

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03593. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031557.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

---

**DE NEWS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 66.109.

Le domicile de la Société à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

FIDUPAR

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03236. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031566.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

---

**LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ-GIROZENTRALE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 24.621.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

LRP LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ

Signatures

(032965.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2005.

---



**EPI, EUROPEENNE DE PRODUITS INNOVANTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 93.246.

Il résulte d'une lettre recommandée qu'à partir du 7 avril 2005, FIDUCIAIRE FIBETRUST a dénoncé le siège social et démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.

De même il résulte de 3 lettres recommandées qu'à partir du 7 avril 2005, les administrateurs COSTALIN Ltd, BOULDER TRADE Ltd et VAL INVEST S.A. ont donné leur démission en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

J. Beissel

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031606.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

---

**MICELIUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.975.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03626, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031723.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**MICELIUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.975.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03625, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031719.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**MICELIUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 76.975.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2005 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques, né le 4 septembre 1951 à Namur, Belgique, demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, Président;
- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, Luxembourg, demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange;
- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, né le 7 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant à 4, rue J.-B. Schartz, L-7342 Heisdorf.

*Commissaire aux comptes:*

- AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 89.237, 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031741.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**MASSILIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 82.366.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03628, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031736.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**MASSILIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 82.366.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03629, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031740.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**MASSILIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 82.366.

## EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2005 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques, né le 4 septembre 1951 à Namur, Belgique, demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, Président;
- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, Luxembourg, demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange;
- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, né le 7 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant à 4, rue J.-B. Scharz, L-7342 Heisdorf.

*Commissaire aux comptes:*

- AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 89.237, 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031743.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**EFFORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 103.444.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 avril 2005*

1. La société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg est nommée avec effet au 20 décembre 2004 nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société HRT REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031792.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**TERRANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 105.275.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Signature.

(031753.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**TERRANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 105.275.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 avril 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031751.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**BRACK CAPITAL RE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 90.790.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 28 mars 2005 que le gérant B actuel, M. Shimon Weintraub, avec adresse au 28, Bezalel Street, Ramat Gan a été changé, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005 et remplacé par M. Peter Blauw, avec adresse professionnelle au 59 Haaksbergweg, 1101 BR Amsterdam, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005.

Luxembourg, le 28 mars 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031716.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**UNIMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 66.609.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding UNIMA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.609, constituée suivant acte reçu le 7 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 910 du 16 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Picard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les mille quatre cent cinquante (1.450) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices non distribués à concurrence de EUR 1.000.000,- en vue de le porter de EUR 1.450.000,- à EUR 2.450.000,-, sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant proportionnellement à sa participation dans le capital

3. Echange des 1.450 actions existantes sans désignation de valeur nominale contre 2.450 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- et attribution aux actionnaires comme suit:

Aziz Hassam Ismaïl . . . . .	2.449 actions
Edmond Ries . . . . .	1 action

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.450.000,- (deux millions quatre cent cinquante mille euros) représenté par 2.450 (deux mille quatre cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.450.000,- (un million quatre cent cinquante mille euros) à EUR 2.450.000,- (deux millions quatre cent cinquante mille euros), sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes, par incorporation au capital de bénéfices non distribués.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que chaque actionnaire souscrit à l'augmentation de capital en proportion de sa participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdits bénéfices a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que bénéfices non distribués ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les 1.450 actions existantes sans désignation de valeur nominale contre 2.450 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- et attribution aux actionnaires comme suit:

Aziz Hassam Ismaïl . . . . .	2.449 actions
Edmond Ries . . . . .	1 action

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.450.000,- (deux millions quatre cent cinquante mille euros) représenté par 2.450 (deux mille quatre cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, A. Uhl, M. Picard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

J. Elvinger.

(031512.3/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

**CENTRE EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 90.546.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour CENTRE EUROPE S.A.

O. Hubert / C. Felten

Administrateur / -

(031782.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**CENTRE EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 90.546.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 2005*

La démission de M. Philippe Paquay est acceptée et M. Jean-Paul Loos est nommé en tant qu'administrateur pour un mandat d'administrateur prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour CENTRE EUROPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031776.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**CAMUS ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.285.

Le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 30 juillet 2004. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST et la société a été résilié à la même date.

M. Bart Zech, Mme Virginie Delrue et M. Nico van der Hoven ont démissionné de leurs postes de gérant le 30 juillet 2004. La société GALINA INC. a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes le 30 juillet 2004.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliataire

R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031962.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**BEGYVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 69.430.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 avril 2005*

1. La société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg est nommée avec effet au 20 décembre 2004 nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société HRT REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010;

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031801.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**INNET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 51.065.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°386 du 12 août 1995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03895, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNET LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

(032453.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

---

**INNET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 51.065.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°386 du 12 août 1995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03896, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNET LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

(032454.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

---

**EUROPEAN MEDIA VENTURES S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 46.560,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.524.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2005 que:

La démission d'un des administrateurs actuel, M. John Healy est acceptée avec effet immédiat. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Luxembourg, le 2 avril 2005.

G. E. Collins / P. E. Gerwe.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02941. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031721.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 101.621.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 avril 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., tenue à Luxembourg, le 15 avril 2005, que:

- décision a été prise de nommer M. Christian Bühlmann comme nouvel administrateur avec effet à dater de la présente assemblée et pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

*Pour la société de domiciliation*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03126. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031815.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---



**ANGO, ASSISTANCE NAVALE GESTION OFFSHORE, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 94.193.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associée unique en date du 2 mars 2005*

1. L'Associée unique acte la démission en date du 15 février 2005 de Monsieur Raymond van Herck de son poste de gérant et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
2. L'Associée unique décide de nommer Gérant avec effet au 15 février 2005 Monsieur Jean-Pierre Vernier demeurant au 28, rue Frantz Clément, L-1345 Luxembourg en remplacement du Gérant démissionnaire.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031793.3/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**PROMETEO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 44.922.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 4 avril 2005*

Monsieur Brunello Donati et Monsieur Aldo Borelli ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Lucio Velo et Monsieur Giorgio Strini jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031832.3/800/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**ULT, UNION LUXEMBOURGEOISE DU TOURISME, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.

R. C. Luxembourg C 20.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des membres du groupement tenue au siège social le 15 avril 2005*

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes

1. Sur proposition de VOYAGES FLAMMANG, S.à r.l., Monsieur Ferdinand Simon, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, est nommé gérant en remplacement de Monsieur Gilbert Lentz, démissionnaire.

2. Les mandats de gérant de:

\* Monsieur Ernest Heinisch, entrepreneur de transports, demeurant à Canach;

\* Monsieur Fernand Weber, entrepreneur de transports, demeurant à Canach;

\* Monsieur Alphonse Ley, commerçant, demeurant à Luxembourg; sont prolongés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Les mandats de délégué à la gestion journalière de:

\* Monsieur Fernand Heinisch, employé privé, demeurant à L-5410 Beyren;

\* Monsieur Gilbert Lentz, employé privé, demeurant à L-9273 Gilsdorf; sont prolongés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour extrait conforme

E. Heinisch / A. Ley

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04157. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032077.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**TARES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 69.905.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 mars 2005*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices clôturés au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004.

Les mandats de Madame Gaby Trierweiler,  
Madame Nathalie Carbotti Prieur,  
Monsieur Brunello Donati,

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2011.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02710. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031835.3/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**PIRANHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: EUR 12.650,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 89.513.

EXTRAIT

Mademoiselle Stéphanie Colson a démissionné de son poste de gérant avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03543. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031956.3/724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**OPEN OCEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: EUR 99.600,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 83.684.

EXTRAIT

Mademoiselle Stéphanie Colson a démissionné de son poste de gérant B avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03541. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031957.3/724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**GE-CFE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social : EUR 13.750,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 87.304.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés en date du 12 avril 2005 que la démission de M. Teun Chr. Akkerman en tant que gérant B est acceptée avec effet au 31 décembre 2004.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant B avec effet au 31 décembre 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03536. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031960.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**MOKAPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.675,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 89.512.

## EXTRAIT

Mademoiselle Stéphanie Colson a démissionné de son poste de gérant avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031958.3/724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**MANTA RAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social : EUR 12.650,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 89.514.

## EXTRAIT

Mademoiselle Stéphanie Colson a démissionné de son poste de gérant avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031959.3/724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**FLYINFOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.650,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 89.511.

## EXTRAIT

Mademoiselle Stéphanie Colson a démissionné de son poste de gérant avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031961.3/724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 47.803.

In the year two thousand five, on the twenty-fifth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.803, incorporated by a notarial deed on June 7, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 266 on July 8, 1994. The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary, on December 19, 2001, published in the Mémorial, number 896 on June 12, 2002.

The meeting was presided over by Mr. Jean-Jacques Lava, chief financial officer, residing in Etalle (Belgium).

The chairman appointed as secretary Mrs. Anne d'Alimonte, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Saliha Boukhrichen, employee, resign in Nieder Korn.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the proxies of the shareholders represented and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue are represented at the extraordinary general meeting of the shareholders and that the shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda no convening notice was necessary.

III. The present meeting may validly deliberate on the following

40110

*Agenda:*

- Decision to put the Company into voluntary liquidation.
- Appointments of a liquidator and determination of his powers.

After the foregoing has been approved by the meeting the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders decide to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the shareholders decide to appoint J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 27.900, having its registered office in Senningerberg, 6, route de Trèves as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.803, constituée suivant acte notarié en date du 7 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 266, le 8 juillet 1994. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné le 19 décembre 2001, publié au Mémorial, numéro 896 le 12 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Jacques Lava, directeur financier, demeurant à Etalle (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne d'Alimonte, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Saliha Boukhrichen, employée privée, demeurant à Niederkorn.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'entière du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire des associés et que les associés ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

III. La présente assemblée peut valablement délibérer sur

*Ordre du jour:*

- Décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

40111

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les associés décident de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident de nommer la société à responsabilité limitée J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.900, ayant son siège social à Senningerberg, 6, route de Trèves en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-J. Lava, A. d'Alimonte, S. Boukhrichen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2005, vol. 893, fol. 10, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(031164.3/239/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

**BRACK INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.250,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.919.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2005 que la démission de Monsieur Shimon Weintraub, en tant que gérant B est acceptée, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005.

M. Peter Blauw, avec adresse professionnelle au Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam, est élu nouveau gérant B avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03530. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031963.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**MILLS CORPORATION (FINANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 93.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02741, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

Signature.

(032185.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

**WOODLANDER PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 62.226.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(031872.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**WOODLANDER PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 62.226.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(031871.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**WOODLANDER PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 62.226.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 2004*

La cooptation de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kichberg en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour WOODLANDER PROJECT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031869.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**MAGETRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.  
R. C. Luxembourg B 103.866.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 14 mars 2005*

*Résolution unique*

L'article 6 des statuts précise que la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

En complément de cet article, l'assemblée générale de ce jour précise que la société sera dans tous les cas (également en cas de délégation de pouvoirs à un tiers) engagée par la signature de deux administrateurs dont obligatoirement celle de Monsieur Ghislain Lambert ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et de Monsieur Ghislain Lambert obligatoirement.

Strassen, le 15 mars 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031876.3/578/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---



40113

**POOL ACQUISITION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 82.054.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POOL ACQUISITION S.A., Société Anonyme

Signature

(031985.3/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**POOL ACQUISITION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 82.054.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 31 mars 2005*

*Résolution*

Les actionnaires nomment le Commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à la date de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

KPMG AUDIT, 31 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme

POOL ACQUISITION S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031983.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**SANITEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 82.055.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 22 mars 2005*

*Résolution*

Les actionnaires nomment le Commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à la date de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

KPMG WIDERI OY AB, Mannerheimintie 20 B, PO Box 1037, FIN 00101 Helsinki (Finlande).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SANITEC INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031979.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

---

**T.S.G. CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 93.857.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Signature.

(032213.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

---

40114

**HIRSLANDEN HEALTHCARE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 89.800.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 mars 2005*

*Résolution unique*

L'assemblée décide de nommer M. Pierre Stemper comme administrateur supplémentaire de la société son mandat expirant à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

HIRSLANDEN HEALTHCARE S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031980.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 89.803.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 mars 2005*

*Résolution*

L'assemblée décide de nommer M. Pierre Stemper comme administrateur supplémentaire de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031981.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

**JONQUILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 101.678.

—  
L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JONQUILLE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 101.678, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 916 du 14 septembre 2004.

L'Assemblée est ouverte à onze heures cinq sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Hertgen, employée privée, demeurant à Volmerange-les-Mines.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur.
2. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.
3. Refonte des statuts dont modification des articles 2, 5, 13 et 16.
4. Refonte de la version anglaise des statuts.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur et par conséquent le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Les actions sont et resteront nominatives.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par conséquent le premier alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mercredi du mois de mai à dix heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide la refonte des statuts dans la version française contenant notamment modification des articles 2, 5, 13 et 16. Les statuts auront désormais la teneur suivante dans la version française:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de JONQUILLE HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Capital Autorisé**

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent mille euros (EUR 100.000,-) avec ou sans émission d'actions nouvelles jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial de l'acte de constitution du 21 juin 2004 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant à la partie du capital social autorisé qui d'ici là n'aura pas été réalisée par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme notariée, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme notariée par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année Sociale - Assemblée Générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mercredi du mois de mai à dix heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

**Art. 18.** Les présents statuts sont rédigés en langue française suivi d'une version anglaise, en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version française prévaut.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide la refonte des statuts dans la version anglaise qui aura désormais la teneur suivante:

### Denomination - Registered Office - Duration - Object - Capital

**Art. 1.** A limited holding company (société anonyme holding) is established under the denomination JONQUILLE HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office shall be in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature occur or are imminent and are likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be provisionally transferred abroad. However, such temporary measure shall have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The duration of the company shall be unlimited.

**Art. 4.** The object of the company shall be to take participating interests, in whatever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and to manage, control and develop such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise these by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage any patents and other rights deriving from or complementary to such patents.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation related to or conducive to the accomplishment of its objects, provided such measure or operation within the limits established by the Law of 31 July 1929 concerning Holding Companies.

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The shares are and shall remain registered shares.

The company's shares may be created, at the owner's option as certificates representing single or multiple shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided for by law.

#### Authorised Capital

The share capital may be increased from its present amount to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) with or without the issue of new shares having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorised and empowered:

- to effect such increase in capital either in a single portion or by successive portions, by the issue of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or, following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporating of profits or reserves into the capital;

- to determine the place and the date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of subscription to and payment on the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to shares to be issued as part of the authorised capital.

This authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the Incorporation deed dated 21 June 2004 in the Mémorial and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the part of the authorised capital which at that time has not been realised by the board of directors.

As a consequence of each increase in capital effected and duly documented in the form of a notarial deed, the first paragraph of the present article shall be amended so as to correspond to the increase effected thus; such modification shall be documented in the form of a notarial deed by the board of directors or by any persons appointed to do so.

#### Administration - Supervision

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and may be re-elected; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, after which a definitive election shall be effected at the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors is empowered to perform such acts as shall be necessary for or conducive to achieving the company's objects. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Association are within the scope of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors shall elect a chairman from among its members; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly resolve and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In the event of urgent matters, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

Resolutions of the board of directors may be taken by circular resolutions.

A written resolution, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several documents having the same content.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection with such management to one or more directors, managers or other officers; these need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors shall require prior authorisation by the general meeting.

**Art. 10.** The company shall be bound by either the joint signatures of any two directors or by the single signature of the delegate of the board.

The company shall however be duly committed by the single signature of one director towards the Public Authorities.

**Art. 11.** The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and may be re-elected; they may be removed at any time.

#### Financial Year - General Meeting

**Art. 12.** The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices for all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. They may be dispensed with if all the shareholders are present or represented and declare that they have got knowledge of the agenda in advance.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share shall carry one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company duly constituted shall represent the entire body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify all acts that concern the company.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Wednesday in May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next business day.

**Art. 17.** The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Association do not provide otherwise.

**Art. 18.** These articles of association are worded in French followed by an English version. In case of divergences between the French and the English version, the French version will prevail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Waucquez, H. Hertgen, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 24CS, fol. 10, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

F. Baden.

(031813.2/200/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

#### LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Share Capital: EUR 12,750.-**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 105.544.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of March  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 106.232.

Here represented by Mr. Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on March 23rd, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 105.544, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 27, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand seven hundred fifty Euro (EUR 12.750.-) divided into one hundred seventy (170) class A ordinary shares, one hundred seventy (170) class B ordinary shares and one hundred seventy (170) class C ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to entirely restate the Company's articles of association to give them the following content:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 12,750.-) represented by five hundred and ten (510) shares of twenty-five Euro (EUR 25,-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of ninety six thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 96,275.-) to raise it from its present amount of twelve thousand seven hundred fifty Euro (EUR 12,750.-) to one hundred nine thousand and twenty-five Euro (EUR 109,025.-) by creation and issue of three thousand eight hundred fifty-one (3,851) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The sole shareholder, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe to the three thousand eight hundred fifty-one (3,851) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of ninety six thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 96,275.-) by contribution in cash. The amount of ninety six thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 96,275.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The issued capital of the Company is set at one hundred and nine thousand twenty-five Euro (EUR 109,025) represented by four thousand three hundred and sixty-one (4,361) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 106.232.

Ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 105.544, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 27 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cent cinquante Euros (EUR 12.750.-) divisé en cent soixante-dix (170) parts sociales ordinaires de classe A, cent soixante-dix (170) parts sociales ordinaires de classe B et cent soixante-dix (170) parts sociales ordinaires de classe C, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

III. L'associé unique décide de reformuler entièrement les statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

**Art. 1.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille sept cent cinquante Euros (EUR 12,750.-) représenté par cinq cent dix (510) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre vingt seize mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 96,275,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille sept cent cinquante Euros (EUR 12.750,-) à cent neuf mille vingt-cinq Euros (EUR 109.025,-) par la création et l'émission de trois mille huit cent cinquante et une (3.851) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription-Libération*

L'associé unique, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., précité, déclare souscrire aux trois mille huit cent cinquante et une (3.851) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et les libère intégralement par un versement en espèce d'un montant de quatre vingt seize mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 96,275,-).

Un montant de quatre vingt seize mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 96,275,-) a été intégralement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent neuf mille vingt-cinq Euros (EUR 109.025.-) représenté par quatre mille trois cent soixante et une (4,361) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cent Euros (EUR 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005, vol. 147S, fol. 69, case 5. – Reçu 962,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

J. Elvinger.

(031508.3/211/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

**JACINTHE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 101.680.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JACINTHE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 101.680, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 911 du 11 septembre 2004.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Hertgen, employée privée, demeurant à Volmerange-les-Mines.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur.
2. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.
3. Refonte des statuts dont modification des articles 2, 5, 13 et 16.
4. Refonte de la version anglaise des statuts.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur et par conséquent le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Les actions sont et resteront nominatives.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par conséquent le premier alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



«L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mercredi du mois de mai à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide la refonte des statuts dans la version française contenant notamment modification des articles 2, 5, 13 et 16. Les statuts auront désormais la teneur suivante dans la version française:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de JACINTHE HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### Capital Autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent mille euros (EUR 100.000,-) avec ou sans émission d'actions nouvelles jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial de l'acte de constitution du 21 juin 2004 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant à la partie du capital social autorisé qui d'ici là n'aura pas été réalisée par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme notariée, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme notariée par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoqués.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.



Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année Sociale - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mercredi du mois de mai à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

**Art. 18.** Les présents statuts sont rédigés en langue française suivi d'une version anglaise, en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version française prévaut.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide également la refonte des statuts dans leur version anglaise qui aura désormais la teneur suivante:

#### **Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A limited holding company (société anonyme holding) is established under the denomination JACINTHE HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office shall be in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature occur or are imminent and are likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be provisionally transferred abroad. However, such temporary measure shall have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The duration of the company shall be unlimited.

**Art. 4.** The object of the company shall be to take participating interests, in whatever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and to manage, control and develop such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise these by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage any patents and other rights deriving from or complementary to such patents.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation related to or conducive to the accomplishment of its objects, provided such measure or operation within the limits established by the Law of 31 July 1929 concerning Holding Companies.

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shares are and shall remain registered shares.

The company's shares may be created, at the owner's option, as certificates representing single or multiple shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided for by law.

#### Authorised Capital

The share capital may be increased from its present amount to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) with or without the issue of new shares having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorised and empowered:

- to effect such increase in capital either in a single portion or by successive portions, by the issue of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or, following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporating of profits or reserves into the capital;

- to determine the place and the date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of subscription to and payment on the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to shares to be issued as part of the authorised capital.

This authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the Incorporation deed dated 21 June 2004 in the Mémorial and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the part of the authorised capital which at that time has not been realised by the board of directors.

As a consequence of each increase in capital effected and duly documented in the form of a notarial deed, the first paragraph of the present article shall be amended so as to correspond to the increase effected thus; such modification shall be documented in the form of a notarial deed by the board of directors or by any persons appointed to do so.

#### Administration - Supervision

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and may be re-elected; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, after which a definitive election shall be effected at the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors is empowered to perform such acts as shall be necessary for or conducive to achieving the company's objects. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Association are within the scope of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors shall elect a chairman from among its members; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly resolve and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In the event of urgent matters, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

Resolutions of the board of directors may be taken by circular resolutions.

A written resolution, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several documents having the same content.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection with such management to one or more directors, managers or other officers; these need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors shall require prior authorisation by the general meeting.

**Art. 10.** The company shall be bound by either the joint signatures of any two directors or by the single signature of the delegate of the board.

The company shall however be duly committed by the single signature of one director towards the Public Authorities.

**Art. 11.** The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and may be re-elected; they may be removed at any time.

#### Financial Year - General Meeting

**Art. 12.** The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices for all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. They may be dispensed with if all the shareholders are present or represented and declare that they have got knowledge of the agenda in advance.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share shall carry one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company duly constituted shall represent the entire body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify all acts that concern the company.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.  
The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Wednesday in May at 10.00 a.m.  
If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next business day.

**Art. 17.** The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Association do not provide otherwise.

**Art. 18.** These articles of association are worded in French followed by an English version. In case of divergences between the French and the English version, the French version will prevail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Waucquez, H. Hertgen, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 24CS, fol. 10, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

F. Baden.

(031811.2/200/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

### **STRATEGIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 35.127.

L'an deux mille cinq, le onze avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable dénommée STRATEGIC FUND avec siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 3 octobre 1990, publié au Mémorial C numéro 445 du 30 novembre 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35.127.

Les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, préqualifié, en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 54 du 29 janvier 1996;

- suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 531 du 25 juillet 2000.

Suite à la conversion du capital de francs luxembourgeois en euros, le capital minimum ainsi que toutes références à des montants dans différents articles des statuts de la Société d'Investissement à Capital Variable dénommée STRATEGIC FUND ont été relibellées, suivant assemblée générale reçue sous seing privé en date du 19 novembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 744 du 15 mai 2002.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Andreas Laube, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Veillat, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Didier Van Krieking, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés dans le Mémorial et les journaux comme suit:

a) au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg, le 22 mars 2005, numéro 254, et le 31 mars 2005, numéro 284.

b) au Luxemburger Wort les 22 et 31 mars 2005.

c) au Tageblatt les 22 et 31 mars 2005.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 10 des Statuts: «Forme des Actions» - l'émission de parts au porteur ne se faisant plus désormais que sous la forme dématérialisée non livrable - et des fractions d'actions pourront être émises jusqu'au millième.

2) Modification de l'article 23 des Statuts renommé comme suit: «Conseiller en Gestion et Banque Dépositaire»:

- suppression de toutes références à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. en tant que Conseiller en Investissements de la Société.

- possibilité néanmoins donnée à la Société de se faire assister dans cette fonction par un ou plusieurs Conseiller(s) en Gestion.

3) Divers

C) Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 792.280 actions en circulation seule 1 action est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, ce qui correspond à moins de la moitié du capital social,

que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut de quorum de présence requis;

qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des convocations dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Laube, S. Veillat, D. Van Kriekinghe, B. Moutrier

Enregistré à Esch, le 12 avril 2005, vol. 906, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M.Ries.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2005.

B. Moutrier.

(031412.2/272/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

**MG ASSETS MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 92.818.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

*Pour MG ASSETS MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(032297.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

**MG ASSETS MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 92.818.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

*Pour MG ASSETS MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(032300.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.